

Marie-Claire Terrier est désignée Secrétaire de séance.

### Approbation du compte rendu du conseil du 9 mai 2016

Claude Didier demande de rectifier le compte-rendu de la manière suivante : « l'équipe de Recyclart à Mens fait ses preuves en terme d'équité et de proximité et *permet à la collectivité de faire des économies.* » et « il espère la complémentarité entre les 2 structures et notamment en terme de pérennisation *par conventionnement.* »

☞ 3 abstentions

### Présentation du SIGREDA

La présentation est effectuée par Guy Genet, Président du SIGREDA et Emilie Vincent, Directrice, chargée de mission au contrat de rivière et porte sur le SIGREDA et ses missions, mais aussi sur la compétence GEMAPI dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'il convient d'expliquer. (cf *présentation jointe*)

*Arrivée Yann Souriau*

### Débat :

Michel Picot s'interroge sur l'existence d'un diagnostic sur les risques d'inondation.

Peu de secteurs sont concernés sur le Trièves.

Sachant que les services du RTM interviennent sur leur domaine, à qui incombe l'entretien des ruisseaux qui appartiennent à l'Etat ?

Le propriétaire d'une parcelle en bord de ruisseau est propriétaire jusqu'au milieu du ruisseau.

L'ONF intervient et exerce sa compétence sur des propriétés privées de l'Etat précise Jean-Pierre Agresti.

Jérôme Fauconnier questionne sur la répartition de la compétence avec le SIVOM du Lac.

Si le SIVOM du Lac a la compétence GEMAPI dans ses statuts, ses compétences vont revenir à la CCT. Il est impossible d'être plus précis pour l'instant d'autant plus qu'il existe un chevauchement entre la CCT et la Matheysine répond Emilie Vincent.

L'inquiétude porte sur le transfert de compétence et le fait de lever l'impôt rappelle le Président ce qui rend les discussions complexes et nécessite une gestion extrêmement rigoureuse compte tenu des finances de la collectivité.

### 1- Avis sur l'opportunité de l'éolien en Trièves

La France s'est engagée à doubler le niveau de production d'EnR dont la filière de l'éolien. Les opérateurs en éolien démarchent les territoires susceptibles d'accueillir ce type de dispositif. Ainsi, certaines communes du Trièves ont été approchées par des opérateurs éoliens. Elles ont sollicité la Communauté de communes pour l'ouverture d'un débat public à l'échelle du Trièves et aborder le sujet dans son ensemble, afin que le Trièves adopte une posture réfléchie et cohérente face à ces sollicitations éparses.

Pour mener ce débat prévu dans le cadre des programmes d'actions TEPOS et Plan paysage, la Communauté de communes du Trièves, a organisé une première réunion publique d'information le 17 novembre 2015 qui a permis de valider une nouvelle forme de concertation expérimentale avec la création d'un comité de concertation : composé de 8 élus, 8 habitants tirés au sort et 8 représentants du monde économique et associatif.

Ce comité de concertation avait pour rôle de produire un avis préalable sur l'opportunité du développement d'un projet éolien, dans le but de fournir aux élus locaux et à la Préfecture des éléments d'aide à la décision. Ce n'est pas un cahier des charges pour un projet éolien, mais un avis préalable au développement de tout éventuel projet éolien. Cet avis n'est pas opposable (seul le Préfet a le pouvoir de décision sur un projet) mais il va représenter un élément important de la concertation.

C'est cet avis, présenté en réunion publique (21 mars 2016) dans le but d'amender son contenu à partir des remarques des participants et des contributions écrites qui est proposé au conseil communautaire pour validation.

Il est proposé au conseil communautaire de valider ou ne pas valider le texte de l'Avis argumenté sur l'opportunité d'implantation d'éoliennes sur le territoire du Trièves rédigé par le Comité de concertation éolien du Trièves et d'inviter les services de l'état à prendre en compte cet avis dans tout dossier d'instruction de projet éolien et les communes du Trièves à communiquer auprès des opérateurs et à faire respecter le contenu de cet avis.

Le document de travail est présenté par des membres du comité de concertation. (Cf document joint).

**Départ Marie Claire Terrier remplacée par Marcel Calvat pour le compte-rendu.**

**Débat :**

A propos des conditions d'implantation et des distances d'implantation, Alain Hermil Boudin s'inquiète de la fiabilité des mesures ; par qui et comment seront contrôlées ces données ?

Pour Guillaume Gontard, il s'agit d'une préconisation ; il est important de définir un cahier des charges afin que ce soit la CCT qui lance une étude de manière à éviter que les résultats soient « orientés » si c'est un opérateur qui s'en charge. Les mesures sont obligatoires et ont une validité de 2 ans ; d'où l'importance de savoir comment les mesures sont effectuées.

L'étude est un outil pour réagir à des sollicitations. Aujourd'hui, la CCT est amenée à se prononcer sur l'opportunité d'installer des éoliennes, ce n'est qu'un avis consultatif indique le Président.

Daniel Niot rappelle l'existence d'un canevas sur l'éolien avec un certain nombre de points imposés aux opérateurs.

Guy Percevault demande une confirmation à propos d'une ligne de 63 000volts car il est question de la nuisance des éoliennes mais la nuisance électrique existe aussi.

Daniel Niot confirme que 20 000 volts suffisent.

Ameline Diénot s'interroge sur les lieux possibles d'installation d'éoliennes sur notre territoire une fois toutes les précautions prises en compte.

Daniel Niot confirme qu'il ne reste en effet que peu d'endroits mais qui risquent d'impacter le plan paysage.

Guillaume Gontard rappelle que le document n'est pas opposable ; il y a la loi mais le fait d'avoir ce cadrage permet à une commune, lorsqu'elle est abordée, de répondre aux opérateurs. Ainsi, les opérateurs réfléchiront. Le fait d'avoir cet avis a un poids important.

La question de l'avis est importante puisque cela rend compte d'une position. A Sinard, le conseil municipal se situe plus dans une démarche d'abstention indique Christian Roux.

Pour Michel Picot, certaines phrases du document génèrent une certaine ambiguïté : un seul type d'éolien ? Un seul projet ?

Définir un cadre global est une bonne chose et un avis collectif représente une démarche intéressante pour Frédérique Puissat.

Ameline Diénot a réfléchi pour le Trièves mais ne s'est pas penchée sur le projet éolien du Sineipy.

Les collectivités autour doivent se prononcer et il convient d'arriver à avoir une position commune sur un certain nombre de points de manière à prendre en compte ces avis et mettre un cadre qui pourra servir de référence explique Jérôme Fauconnier.

Il existe des territoires de moyenne montagne où il n'y a pas eu d'avis et des champs d'éoliennes sont apparus dit Claude Didier. L'idée de ce cadre c'est de réfléchir sur la quantité d'éoliennes, leur hauteur et leur lieu d'implantation. Le Trièves n'est pas une région potentiellement favorable à l'implantation des éoliennes. Ce territoire a la chance d'avoir un plan paysage d'où l'utilité d'un cadre pour empêcher de faire n'importe quoi.

Pour Alain Hermil Boudin, si le document n'est pas opposable, le risque d'avoir 200 éoliennes sur le territoire existe.

Jérôme Fauconnier rappelle toutefois qu'un projet ayant un impact environnemental est compliqué à mener et surtout lorsqu'il s'oppose à l'avis des habitants.

Certains délégués communautaires souhaiteraient apporter quelques modifications sur le document mais pour Jérôme Fauconnier, il n'est pas question de refaire le débat et il est impossible d'ajouter ou retrancher quelque chose à cet avis, il faut se prononcer sur l'avis tel qu'il est présenté. Néanmoins, le Président accepte de mettre en annexe les quelques points qui ont fait débat ce soir.

***Retour Marie-Claire Terrier***

Daniel Niot demande l'approbation de cet avis car il est important pour le Trièves et a été travaillé longuement. Le plan éolien interviendra dans le plan paysage.

Colette Giroud voudrait porter la voix du conseil municipal de sa commune et voter ultérieurement.

Jérôme Fauconnier rappelle que les délégués représentent le Trièves en tant qu'élus communautaires et qu'il s'agit d'une position communautaire.

Eric Bernard souligne que le vote porte sur l'avis et pas sur le projet d'implantation.

Pour Michel Picot, cet avis est le fruit d'un travail de concertation et il revient aujourd'hui aux délégués communautaires de se prononcer. Cette posture lui semble ambiguë.

Si les délégués votent « contre » ce soir, c'est le retour à la case départ et chaque commune se retrouve seule face à des opérateurs rappelle Guillaume Gontard. Le fait d'avoir des outils en commun et que les 28 communes se soient entendues pour donner un cadre lui paraît très important même si cela n'empêchera pas un opérateur d'essayer d'implanter des éoliennes. On est dans la concertation et le poids d'une collectivité entière est important.

Le vote favorable de la CCT pèsera-t-il par rapport à la Matheysine demande Marcel Calvat.

Il aura du poids, en effet, car il montrera que le Trièves a débattu et fixé un cadre. Les règles du jeu mises en place ne doivent pas être changées. Cet outil n'est pas parfait mais donne une base pour travailler ensemble conclut Jérôme Fauconnier.

Le Président remercie tous les participants ; le sujet est sensible mais le débat a été riche et le moment a été apprécié par chacun même si les conclusions ne font pas l'unanimité.

## 2- TEPCV - avenant

La communauté de communes a bénéficié d'une première convention avec le Ministère de l'écologie à hauteur de 500.000€ d'aide dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FTE) pour mettre en œuvre une première tranche de travaux du plan d'action TEPOS –CV « Territoire à énergie Positive et à croissance verte ». Cette première tranche portait sur la création d'un Fond local de financement de la rénovation énergétique pour les propriétaires privés, l'amélioration thermique de la Maison de l'enfance et de la jeunesse de Mens, l'acquisition d'un parc de 10 vélos à assistance électriques et le développement du compostage individuel et partagé.

La CCT a la possibilité de passer un avenant pour une deuxième tranche de travaux à hauteur de 1 500.000 € qui permet de poursuivre le programme d'actions.

### Débat :

Jérôme Fauconnier rappelle qu'il s'agit de 3 dispositifs qui se complètent : TEPOS, TEPCV et la Plateforme de rénovation.

Le montant total de l'enveloppe globale est porté à 2.5M d'euros ; pour nous assurer l'aide maximale, la condition est de signer rapidement.

Les propositions d'actions concernent le fonds local de financement de la rénovation énergétique pour les privés et pour les bâtiments publics et l'amélioration thermique du patrimoine de la CCT ainsi que la rénovation thermique de l'Age d'Or. Figurent également dans les propositions d'actions, l'acquisition d'un parc de vélos électriques, une étude de faisabilité pour le déploiement d'une station de distribution de biogaz pour les véhicules, le déploiement d'un programme d'optimisation de la gestion des déchets, la création de fonds de reboisement pour les communes et pour les privés et enfin le déploiement du projet « cultures mellifères » sur le territoire. Le montant total de ces actions s'élève à 2 193 000€ dont 511 000€ d'autofinancement apportés par les autres collectivités, 1 500 000€ de contribution TEPCV et un autofinancement de la CCT de 182 000€.

Guillaume Gontard s'interroge sur l'éventuelle évolution des critères relatifs à l'aide apportée aux particuliers ?

Jérôme Fauconnier souligne l'interaction assez forte avec les services de l'état qui offrent la possibilité de discuter sur certains éléments. Il convient de rester assez vague de manière à pouvoir « bouger » un peu.

Claude Didier s'interroge sur la manière d'affiner les objectifs.

La décision appartient au COPIL du TEPOS ; la vérification des objectifs en terme d'énergie se travaille avec l'Ageden afin que les devis soient conformes aux normes actuelles. En ce qui concerne la rénovation thermique des bâtiments publics, les indicateurs sont très clairs ; cela reste plus compliqué de contrôler quand il s'agit de particuliers, précise le Président.

Frédérique Puissat indique que le Département réfléchit sur l'aide à la pierre ; cela viendra compléter ce dispositif.

Michel Picot revient sur la question de la gestion du parc de vélos ; la Communauté de Communes du Trièves n'ayant pas cette vocation, qui prendra la relève ?

Il a été décidé de confier la gestion à 2 associations pour l'été et de conventionner avec les hébergeurs par la suite mais il convient de ne pas entrer en concurrence avec les loueurs. Le service Tourisme travaille sur ce sujet et les idées vont être débattues en commission Tourisme, indique Jérôme Fauconnier.

Pour Ameline Diénot, la diffusion de vélos électriques aux habitants est une excellente idée mais ce qui fait obstacle est la route 1075. Ne pourrait-on pas travailler avec le Département ?

L'objectif du Département est de mettre en place une bande roulante cyclable chaque fois que cela est possible et le Département a le projet de rendre cyclable la nationale 75 informe le Président.

**Vote : TEPCV - avenant**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 3- Budget Collecte et traitement des déchets : admission en non-valeur

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, la Trésorière de Mens a demandé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances correspondant à des redevance d'ordures ménagères détenues par la communauté de communes sur les débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Il est proposé au conseil d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

- 116,81 € au titre de l'année 2006
- 36,08 € au titre de l'année 2008,
- 515,61 € au titre de l'année 2009,
- 1 021,45 € au titre de l'année 2010,
- 1 638,37 € au titre de l'année 2011,
- 916,55 € au titre de l'année 2012,
- 1 411,07 € au titre de l'année 2013,
- 740 € au titre de l'année 2014

**Soit un total de 6 395,94 €.**

**Vote : Budget collecte et traitement des déchets : admission en non-valeur**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **4- Budget Collecte et traitement des déchets : Décision Modificative n°1**

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Collecte et traitement des déchets 2016 de la façon suivante :

Section de fonctionnement			
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
65 – 652	Créances Eteintes	+ 2 200 €	
77 – 778	Produits exceptionnels		+ 2 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 2 200 €</b>	<b>+ 2 200 €</b>

**Vote : Budget Collecte et traitement des déchets : Décision Modificative n°1**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **5- Budget Ecoles : DM n°1**

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Ecoles 2016 de la façon suivante :

Section de fonctionnement			
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
65 – 652	Créances Eteintes	+ 1 000 €	
67-678	Charges exceptionnelles	50 €	
70 – 7067	Produits des services		+ 1 050 €
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 050 €</b>	<b>+ 1 050 €</b>

**Vote : Budget Collecte et traitement des déchets : Décision Modificative n°1**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **6- Prise en charge par la Communauté de Communes du Trièves de frais d'huissier**

En 2015, la CCT a facturé une redevance ordures ménagères à M. Pierre DAVID (Monestier du Percy). En mars 2016, la communauté de communes a annulé sa facture sur présentation d'une attestation de la mairie certifiant que M. David n'habitait pas la maison au 01/01/2015. Entre temps, M. David a payé sa facture sur relance d'huissier mais également les frais d'huissiers.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le remboursement de ces frais d'huissier d'un montant de 19,37 €.

**Vote : Prise en charge par la Communauté de Communes du Trièves des frais d'huissier**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **7- Modifications du tableau des effectifs**

Vu l'avis favorable du Comité technique du 24 mai 2016, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Date d'effet / motif	Créations de poste	
	N° de poste	Grade / quotité / service
<b>A effet du 16 août 2016</b> Création de poste liée à la déclaration en accueil de loisirs collectifs de mineurs les temps cantine et Récréative de Monestier-de-Clermont,	2016-132	Animateur à 17h30 hebdomadaires annualisées

**Vote : Modifications du tableau des effectifs**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **8- Election des membres de la CAO (information)**

Le Président précise qu'il ne s'agit pas d'une délibération ; l'élection de la CAO aura lieu lors d'un prochain conseil.

La réforme des marchés publics, initiée par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics est entrée en application le 1er avril 2016 suite à la promulgation du décret d'application le 25 mars 2016.

Depuis cette date et conformément aux dispositions des articles L.1414-1 et 1414-2 du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres de tous les EPCI doit invariablement être composée de son président et de cinq membres élus. Dans ce contexte, il convient de constituer une nouvelle commission d'appel d'offre.

*Rappel : Pour les marchés publics dont la valeur estimée HT est supérieure ou égale aux seuils européens (209 000 € pour les fournitures et services et 5 225 000 € pour les travaux), le titulaire est choisi par une CAO.*

➤ **Le déroulement de l'élection des membres de la CAO**

**A-La forme et le dépôt de candidature**

➤ Les candidatures prennent la forme d'une liste (articles D. 1411-5 et L. 2121-21 du CGCT). Chaque liste comprend :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L. 1411-5 II du CGCT) ;

- ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir

**Si une seule liste est présentée**, comme les dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT le prévoient, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste, prévue aux articles L. 1411-5 II a et b et D. 1411-3 précités du CGCT, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante, lorsqu'une telle pluralité existe.

**B- Le dépôt des listes.**

Le dépôt des listes s'effectue dans les conditions fixées par l'assemblée ou l'organe délibérant (article D. 1411-5 du CGCT).

**C- L'élection.**

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (article L. 2121-21 du CGCT). Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste, entière, « sans panachage, ni vote préférentiel » (article 1 du décret - article D. 1411.3 1<sup>er</sup> alinéa du CGCT).

**D- L'attribution des sièges de titulaires et de suppléants.**

L'attribution des sièges de titulaires et de suppléants s'effectue selon le système de « la représentation proportionnelle au plus fort reste » sur la base d'un scrutin de liste (article 1 du décret - article D. 1411.3 1<sup>er</sup> alinéa du CGCT).

La représentativité étant de mise dans cette commission, et l'élection devant se faire par un scrutin de liste, le Président propose de ne faire qu'une seule liste représentant les différentes sensibilités du conseil communautaire, sur laquelle figurerait notamment le vice-président chargé des finances et celui chargé des ordures ménagères, seul service concerné par cette CAO.

## **9- Construction d'un bâtiment en procédé constructif industrialisé bois à usage de restauration scolaire et accueil de loisirs à Monestier de Clermont : attribution du marché de maîtrise d'oeuvre**

Par délibération en date du 14 décembre 2015, le conseil communautaire a approuvé la construction d'un bâtiment à usage de restaurant scolaire et accueil de loisirs à Monestier Clermont.

Une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à la concurrence a été lancée en date du 5 avril 2016 en vue d'attribuer la mission de maîtrise d'oeuvre. Quinze candidatures ont été reçues et analysées lors du comité de présélection des candidatures en date du 10 mai 2016. Suite à ce comité, 4 équipes ont été retenues :

- LANDFABRIK
- ATELIER METIS
- MAD
- R2K

Ces 4 équipes ont été auditionnées le 27 mai 2016 lors d'un nouveau comité de sélection. Après analyse des offres et au regard des critères de jugement des offres, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre à l'équipe mieux-disante suivante : cabinet R2K pour un montant de 150 591€.

**Vote : Construction d'un bâtiment en procédé constructif industrialisé bois à usage de restauration scolaire et accueil de loisirs à Monestier de Clermont : attribution du marché de maîtrise d'oeuvre**  
☞ **Adopté à l'unanimité**

## **10- Tarifs services Vie scolaire – Année scolaire 2016-2017**

Le vice-Président propose au conseil, pour l'année scolaire 2016/2017, les tarifs ci-dessous pour les différents services de la vie scolaire :

➤ **Les tarifs de la cantine** des écoles de Mens, Monestier de Clermont, Chichillianne, Monestier du Percy, Saint-Maurice en Trièves et Clelles (*tarifs inchangés par rapport à l'année scolaire 2015/2016*)

Catégories	Tarifs 2016/2017	Tarifs pour les enfants en PAI (dont les repas sont fournis par les parents)
QF < 300	3,85 €	1,93 €
QF de 301 à 600	4,12 €	2,06 €
QF de 601 à 900	4,54 €	2,27 €
QF de 901 à 1200	5,15 €	2,57 €
QF de 1201 à 1500	5,74 €	2,87 €
QF de 1501 à 1800	6,00 €	3,00 €
QF > 1801	6,43 €	3,21 €
Exceptionnel/occasionnel (prix fixe sans QF)	8,57 €	4,28 €

➤ **Les tarifs de l'accueil du matin** (tarifs inchangés par rapport à l'année scolaire 2015/2016):

Accueil du matin :

- |                              |             |   |        |
|------------------------------|-------------|---|--------|
| - Clelles de                 | 8h à 9h     | } | 1.66 € |
| - Monestier de Clermont : de | 7h30 à 8h30 |   |        |

➤ **Les tarifs de la récré 'active** (tarifs inchangés par rapport à l'année scolaire 2015/2016):

Une adhésion de 10 € par enfant pour l'année scolaire. Pour les enfants en garde alternée dont les parents ont 2 factures distinctes, 5 € par enfant seront facturés à chaque famille.

➤ **Les tarifs des ateliers du soir** (tarifs inchangés par rapport à l'année scolaire 2015/2016) :

Catégorie	Tarifs 2h Monestier de Clermont de 16h30 à 18h30	Tarifs 1h30	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clelles de 17h à 18h30 4 jours par semaine</li> <li>• RPI Monestier du Percy/St Maurice de 16h30 à 18h les lundis, mardis et jeudis à M. du Percy</li> <li>• Mens de 16h30 à 18h les lundis, mardis et jeudis (et en fonction des demandes pour le vendredi ; un minimum de 8 enfants sera nécessaire)</li> </ul>	
QF 1 / < 300	2,20 €	1,65 €	
QF 2 / 301 à 600	3,40 €	2,55 €	
QF 3 / 601 à 900	3,90 €	2,93 €	
QF 4 / 901 à 1200	4,06 €	3,04 €	
QF 5 / 1201 à 1500	4,06 €	3,04 €	
QF 6 / 1501 à 1800	4,06 €	3,04 €	
QF 7 / > 1801	4,06 €	3,04 €	

**Vote : Tarifs service Vie scolaire – année scolaire 2016/2017**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**11- Restauration scolaire St Maurice en Trièves : convention avec Mme Karine Rosello, restauratrice**

Dans le cadre d'un changement de prestataire pour la restauration scolaire de Saint Maurice en Trièves, le conseil communautaire est invité à approuver la passation d'une convention avec Madame Rosello Karine, restauratrice à St Maurice en Trièves pour l'organisation de la cantine scolaire de l'école maternelle de Saint Maurice à compter du 1er septembre 2016.

Le prix d'achat du repas par la CCT est fixé à 6,40€. Ce tarif sera révisé pour les années scolaires suivantes au 1er septembre sur la base de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation « repas dans un restaurant scolaire ou universitaire » (indice référence avril).

Claude Didier s'interroge sur la possibilité de vérifier l'origine des produits frais locaux ;

La CCT dialogue avec la restauratrice qui essaie au maximum de travailler avec des circuits courts ; néanmoins, il n'y a pas de véritable contrôle.



**Vote : Restauration scolaire St Maurice en Trièves : convention avec Mme Karine Rosello, restauratrice**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **12- Renouvellement de la convention entre la CCT et l'association « Sauvons le Château d'Ars »**

Le Château d'Ars a fait l'objet d'un rachat pour un Euro symbolique par la Communauté de Communes de Monestier de Clermont en 2006. La Communauté de Communes du Trièves reconnaissant la forte implication et le rôle majeur de l'Association dans la sauvegarde du Château d'Ars souhaite permettre à cette dernière de pouvoir continuer ses missions de valorisation et de restauration.

Il est proposé de renouveler la convention entre la CCT et l'association « Sauvons le Château d'Ars » pour une durée de 5 ans (2016-2021).

**Vote : Renouvellement de la convention entre la CCT et l'association « Sauvons le Château d'Ars »**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **13- Remboursement des frais de déplacement et de mission des bénévoles du réseau de lecture publique de la CCT**

Il convient de réactualiser la délibération prise en Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2012, pour tenir compte de l'évolution du réseau de lecture publique géré par la Communauté de Communes du Trièves. Le réseau de lecture publique est composé d'une médiathèque tête de réseau (Mens) et de deux médiathèques : Le Percy et Monestier de Clermont.

Ce réseau est animé par des professionnels et des personnes bénévoles gérant des bibliothèques-relais au nombre de huit :

- CLELLES
- LALLEY
- CHICHILIANNE
- SAINT JEAN D'HERANS
- SAINT MARTIN DE CLELLES
- SAINT MARTIN DE LA CLUZE
- SAINT MICHEL LES PORTES
- TREMINIS

Ces personnes bénévoles dans le cadre de l'animation du réseau de lecture publique sont amenées à emprunter leur véhicule personnel pour se rendre à la Médiathèque tête de réseau et/ou les médiathèques du Percy et de Monestier-de-Clermont, et/ou se rendre au Service de Lecture Publique du Conseil Départemental de l'Isère (Saint Martin d'Hères).

Dans le cadre de leurs missions, les bénévoles sont également amenés à suivre des formations, en lien avec leur activité au sein du réseau, proposées par le service de lecture publique du Conseil Départemental de l'Isère.

Il est proposé d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et de mission engagés par les bénévoles des bibliothèques-relais. (NB : Les frais de péages ne seront pas remboursés.)

Guillaume Gontard s'interroge : la gratuité de l'adhésion pour les bénévoles est-elle toujours en vigueur ? Si ce n'est plus le cas, il lui semble opportun de proposer cette gratuité.

Jérôme Fauconnier n'y voit aucun inconvénient ; à vérifier....

**Vote : Remboursement des frais de déplacement et de mission des bénévoles du réseau de lecture publique de la CCT**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **14- Changement prix de vente à la régie de l'OTI**

Il convient de modifier le prix de vente d'articles à la vente dans les différentes antennes de l'OTI du Trièves.

Article	Prix de vente	Marge	Nouveau prix de vente
Livre « Les passerelles himalayennes » Roger Pellat Finet – dépôt vente	20 €	30 %	
TOP 25-3236 OT Villard de Lans / Mont Aiguille	11, 90 €		12 €
TOP 25 – 3237OT – Glandasse/Col de la Croix-Haute	11,90 €		12 €
TOP25 – 3337OT – Dévoluy/Obiou – Pic de Bure	11,90 €		12 €
TOP25 – 3336OT – La Mure/ Valbonnais	11,90 €		12 €
Carte IGN « Trièves Eau Sommets »	22 €		27 €

**Vote : Changement de prix de vente à la régie de l'OTI**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 15- Cotisations à l'OTI

Lors de la création de l'OTI du Trièves, il avait été souhaité de supprimer les adhésions collectées initialement par les offices de tourisme sous mode associatif. Ces adhésions étaient perçues pour le financement des outils de promotion (brochures, site web).

Il a été demandé en commission tourisme le rétablissement des cotisations de la part des acteurs du tourisme pour le financement des outils de promotion désormais créés par l'OTI (guides pratiques hébergements et activités, site [www.trieves-vercors.fr](http://www.trieves-vercors.fr)).

Un groupe de travail spécifique composé de socioprofessionnels, d'une Présidente d'association d'animation touristique et d'élus s'est réuni plusieurs fois afin d'établir les modalités d'application de ces cotisations afin de paraître sur les documents de communication de l'OTI pour la promotion à compter des éditions 2017 et sur le site web.

Les tarifs de cotisations proposés par le groupe de travail sont les suivants :

Hébergements (capacité lits)	De 1 à 15 personnes :	De 16 à 50 personnes :	De 51 à 151 personnes :	A partir de 151 personnes :
	90 €	110 €	130 €	150 €
Autres activités (prestataires d'activités, sites touristiques, commerces, restaurants)	100 € pour une activité			
Pack multi-activités / Groupement ou associations de professionnels	180 €			

Michel Picot demande quelles recettes supplémentaires peut-on attendre de ces cotisations ?

Aujourd'hui, 30 000€ au maximum sont attendus ; sachant que c'est sur la base du volontariat, il est nécessaire d'attendre les appels à cotisations prévus à l'automne prochain pour se faire une idée explique Christine Tassan.

**Vote : Cotisations à l'OTI**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 16- Convention CCT/Vercors Tourisme pour la promotion globale Inspiration Vercors

Depuis 2012, le collectif de collectivités constitué autour de la marque territoriale « Inspiration Vercors » a mis en œuvre des actions de promotion suivantes :

- les relations presse en Belgique,
- la production de contenus multimédia (photos et vidéos),
- l'organisation et la présence sur des opérations de promotion comme les salons,
- la vitrine web,
- les accueils de journalistes.

Le Comité de pilotage « Inspiration Vercors » a validé :

- la poursuite de la démarche pour la période 2015-2017 lors de sa séance du 5 novembre 2014
- et le budget prévisionnel 2016 lors de sa séance du 15 mars 2016.

Le conseil communautaire est invité à approuver la convention relative à la promotion globale Vercors pour l'année 2016 et la participation de 9393 € que la Communauté de Communes devra verser au titre de ce conventionnement 2016 ainsi que le temps de travail dédié tel que prévu à l'article 2.

Pierre Suzzarini s'interroge sur les retombées pour le territoire. L'impact est-il ressenti sur tout le Trièves ou plutôt sur le Balcon Est ?

Dans les OT, il est possible de se rendre compte des retombées au vu du nombre de visiteurs et les campings ont constaté une augmentation de la clientèle belge suite aux articles de presse. Néanmoins, cela reste difficilement quantifiable. Le tourisme doux sur le canton de Mens bénéficie également de cette publicité.

Pour Frédérique Puissat, la seule question à se poser est de déterminer s'il est opportun de continuer à verser la participation ; l'intégralité des sommes versées pèse sur les habitants et elle regrette qu'il n'y ait pas une vraie unité. En effet, le Diois ne participe pas. Cela reviendrait moins cher si le Diois adhérerait car cela viendrait en déduction de notre propre participation. Les communes devraient travailler ensemble. Le fait que certaines ne participent pas pourrait remettre en cause le dispositif.



Selon Jérôme Fauconnier, c'est le prix à payer pour la visibilité du Trièves ; il reste du chemin à parcourir pour commercialiser notre territoire et trouver le bon vecteur.

Claude Didier trouve que c'est contradictoire avec la fermeture des OT ; le Trièves devrait en interne promouvoir le tourisme doux. Il faudrait compléter le dispositif de cette manière- là.

Aujourd'hui, le problème est plus de faire venir les touristes que de les attendre dans un OT. Les nouvelles orientations du service Tourisme vont dans ce sens indique Jérôme Fauconnier.

**Vote : Convention CCT/Vercors Tourisme pour la promotion globale Inspiration Vercors**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **17- Convention avec le SIVOM du Lac pour l'installation et l'entretien d'une borne d'information touristique**

Dans le cadre de la réflexion concernant l'accueil touristique sur le territoire et en raison de l'absence de point d'information touristique de l'OTI Trièves au lac de Monteynard Avignonet, il est prévu, à titre expérimental, l'installation d'une borne tactile relayant l'information du territoire avec le site web du service tourisme consultable directement.

Cette borne sera installée dans le bâtiment « le Môle » situé à Treffort pour la saison estivale 2016. La présente convention en annexe vise à fixer les modalités d'utilisation de ce matériel.

Philippe Berthoin s'étonne de l'emplacement choisi pour cette borne ; il lui paraît plus judicieux qu'elle soit à l'extérieur afin de la rendre accessible et de permettre une plus vaste utilisation.

Cet équipement est sujet à dégradation ce qui explique le choix de l'intérieur. En outre, cette borne est placée à cet endroit à titre expérimental explique Jérôme Fauconnier.

Christine Tassan précise que les bornes extérieures sont beaucoup plus onéreuses.

Alain Hermil Boudin s'interroge sur la possibilité d'accéder au WIFI par cette borne ?

C'est possible via un flash code répond le Président mais une bonne couverture est nécessaire.

Sera-t-il possible de connaître la fréquentation de cette borne demande Frédéric Troy

Cette possibilité va être étudiée répond Jérôme Fauconnier.

Michel Picot souligne l'intérêt d'installer des moyens d'informations supplémentaires et, sous réserve de l'expérimentation, il suggère d'installer une borne à Mens.

Jérôme Fauconnier précise que le choix de commencer par un endroit sans OT et où la CCT n'est pas représentée s'est imposé pour éviter la critique du remplacement du personnel par des machines qui avait été évoquée précédemment en conseil communautaire.

**Vote : Convention avec le SIVOM du Lac pour l'installation et l'entretien d'une borne d'information touristique**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **18 - Questions diverses**

### **☐ Informations diverses :**

**Réunion Stratorial** : la réunion Finances de la CCT aura lieu le 7 juin 2016 rappelle le Président.

**Problème relatif à la présence du loup** : Yann Souriau parle des soucis rencontrés à propos du loup ; des troupeaux ont encore été attaqués et de nombreuses bêtes tuées. Il s'agit d'un problème global et d'un problème national.

En ce qui concerne la situation de Chichilianne, 3 loups sont installés et les louveteaux vont apprendre à chasser dès juillet. Or, 6000 brebis vont arriver au pâturage et il est prévu d'augmenter le nombre de « patous » pour les protéger. Le tourisme et les randonneurs sont directement impactés. Il invite chacun à participer à la réunion sur le sujet prévue le 15 juin, à Chichilianne de 14 à 17h. Les préfets de l'Isère et de la Drôme sont conviés.

Il souhaite revenir sur la proposition d'un plan pastoral territorial du Trièves qui a besoin d'être porté par un groupe d'élus ; il demande que la Communauté de Communes du Trièves le porte. Ce plan permettrait d'obtenir des subventions et cette question de pastoralisme est essentielle pour le Trièves.

Pour Jérôme Fauconnier, si quelqu'un aujourd'hui veut porter ce plan, il n'y voit aucun inconvénient. Il avait été abandonné faut d'élus pour l'animer. Selon Yann Souriau, le pastoralisme ne concerne pas uniquement les Hauts Plateaux ; la dangerosité a explosé et les loups sont dans le village. Il y a une urgence immédiate mais aussi un travail au sein de la Communauté de Communes du Trièves pour arriver à une vision partagée et une vision à long terme afin d'aboutir à une vision européenne. Il est important aussi pour la question de la sauvegarde des loups à tenir simultanément.

Eliane Paquet souligne que le Balcon Est est également touché. Il convient de trouver un équilibre car il est impossible de rester en permanence aux côtés du troupeau. Il est nécessaire d'apporter une aide aux éleveurs.

Victor Vecchiato fait part de son intérêt pour ce plan car Cordéac est la seule commune à gérer un groupement d'éleveurs ; il indique que 44 bêtes sont mortes l'an dernier sur Cordéac. Il est d'accord pour reprendre le plan pastoral qui permet de prendre des mesures.

Pour Michel Picot, les premiers concernés sont les éleveurs qui subissent les contrecoups de ces attaques ; il convient donc de les associer à la réflexion.

Yann Souriau souligne le besoin des éleveurs d'un soutien politique affirmé.

Pour le Président, ce relais est nécessaire pour avoir le niveau de compétence permettant l'obtention de subventions européennes.

Pour Frédérique Puissat, la situation est critique ; les gens sont à cran et épuisés. Il faut absolument prendre les devants et leur apporter une attention particulière.

Une réunion avec les éleveurs de la Drôme a eu lieu en présence du Sous-préfet ; il convient de s'intéresser à la question de pédagogie et du nécessaire accompagnement de l'éleveur précise Michel Picot.

Pour Jean-Pierre Agresti, la population des loups a été minorée. Il convient de garder en mémoire les agressions par le loup sur des personnes dans le passé. Il faut essayer de trouver des solutions pour contrôler la population des loups sans l'éradiquer.

**Vie scolaire** : Guy Percevault souhaite la présence d'un maximum de maires le 16 juin prochain à 18h à St Martin de Clelles pour participer à une réunion, en présence de l'inspecteur d'académie, sur la carte scolaire et le risque de fermeture de classes. Cette réunion est particulièrement importante pour les communes de Tréminis et Cordéac qui ont déjà reçu un courrier les informant que leurs écoles devraient fermer à la rentrée 2018 précise Victor Vecchiato. Or, le maintien de l'école est essentiel pour la vie du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30